

11 Avril 2022

Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

Présents :

**MME COUTADEUR,
MME GIRAUD,
MME MATHIEU,
MME PELLETIER,
MME PLAGES,
MME STOPYRA,
MME VALLENET,
M BOIRE,
M BOUDIN,
M CHARASSE,
M GAUTHIER,
M GODARD,
M MOJAL,
M PARRAUD,
M POTHIER,
M SAUDREAU.**

Absents excusés :

**MME GRAVIER,
M MARTIN.**

COMMISSION FINANCES

Vote du compte administratif 2021

Résultats de la section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 1 263 794.01 €. Recettes réalisées : 1 467 280.42 €. Excédent : 203 486.41 €

Résultats de la section d'investissement :

Dépenses réalisées : 750 550.92 €. Recettes réalisées : 762 827.49 €. Excédent : 12 276.57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif principal ainsi que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal et décide d'affecter 31 823.43 € du résultat de fonctionnement (203 486.41 €) en recettes d'investissement du prochain budget communal 2022.

Taux d'imposition des taxes locales directes

Vu le projet de budget pour l'année 2022 et considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de cette même année, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

⇒ Fixe ainsi qu'il suit, le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2022 :

↳ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.26%

↳ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78.02%

Attribution de subventions au fonctionnement des Associations pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, au vu du projet de budget communal 2022, approuve l'enveloppe budgétaire de 11 150 euros et sa répartition au profit des associations de la commune ainsi que celles reconnues d'utilité publique.

Vote du budget communal 2022

Le Conseil Municipal adopte le Budget communal 2022.

Section de fonctionnement : Les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 680 885 €.

Principales dépenses :

*Charges générales (eau, électricité, entretien bâtiments, voirie...) : 519 700 €,

*Charges de personnel : 612 000 €,

*Charges de gestion courante (syndicat départemental d'incendie et de secours, subventions aux associations, indemnités élus, cotisation éclairage public...) : 143 550 €,

Principales recettes :

*Produits des services (cantine, accueil de loisirs, locations ...) : 124 500 €,

*Impôts et taxes (foncier bâti et non bâti, attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire...) : 1 144 650 €,

*Dotations et participations : 159 000 €,

*Autres produits de gestion courante (revenus des loyers...) : 53 072 €.

Section d'investissement : Les dépenses et recettes s'équilibrent à 931 404 €.

Principales dépenses prévues :

-Le remboursement du capital des emprunts, 92 000 €,

-Le réaménagement du square autour de l'église, 223 600 €,

-Les travaux de voirie et d'éclairage public, 271 200 €,

- Les aménagements divers et équipements, notamment :

↳ à l'école 58 526 €,

↳ au complexe sportif 56 300 €,

↳ à la mairie 31 550 €,

↳ au cimetière 28 600 €,

↳ à l'espace culturel 10 300 €,

↳ à la bibliothèque 5 000 €,

Principales recettes :

- L'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé, 31 823.43 €,
- Le fonds de compensation de la TVA, 132 000 €,
- La taxe d'aménagement, 20 000 €,
- Les subventions sur travaux, sollicitées auprès de l'Etat, du Département et de la Région, 245 398 € (dont 88 248 € pour le financement des travaux du square autour de l'église),
- Un emprunt à hauteur de 140 715 €

Adhésion au groupement de commandes de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, relatif à la réalisation des vérifications périodiques règlementaires

Les acheteurs publics ont la possibilité de coordonner et regrouper leurs achats pour satisfaire à des besoins ponctuels ou permanents. L'objectif recherché est de mettre en œuvre des marchés communs permettant d'optimiser les procédures, les coûts et de réduire les risques juridiques.

Après avoir réalisé un recensement, un groupement de commandes peut être mis en œuvre pour les besoins propres de chaque commune membre de la communauté d'agglomération, concernant la réalisation des vérifications périodiques règlementaires.

Considérant les besoins en matière de vérifications périodiques règlementaires de la commune,

Considérant que le groupement de commandes est formalisé via une convention de groupement qui détermine les modalités de fonctionnement du groupement et la répartition des interventions entre les différents membres,

Considérant que la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans interviendra en qualité de coordonnateur du groupement et assurera, à ce titre, l'ensemble de la procédure de passation des marchés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'adhésion au groupement de commandes et d'accepter que la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

INFORMATIONS

COMMISSION VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT

-Environnement : Il est entendu que Madame PELLETIER, Adjointe au Maire, sera la référente Environnement avec la Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS.

-Ecole : *Inscriptions pour la rentrée 2022 : Samedi 14 mai de 9 h à midi. Ce moment permettra à la fois l'inscription d'un point de vue information et administration mais aussi une "portes ouvertes" pour permettre aux nouveaux élèves et leurs familles de découvrir les lieux mais aussi de rencontrer et échanger avec des enseignantes de maternelle présentes sur cette demi-journée. En cas de difficulté pour venir le jour proposé, merci de prendre rendez-vous au 04 73 63 85 26.*

COMMISSION URBANISME-PATRIMOINE

Consultation publique des milieux humides cartographiés en 2021 par le SAGE Allier aval (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : Dans le cadre de l'étude d'inventaires des milieux humides portée par le SAGE Allier aval, une consultation publique, d'une durée de 2 mois, est organisée ; elle porte sur les résultats de la campagne d'inventaires de 2021.

Cette consultation publique a pour but de mettre à disposition du public, pour consultation du 4 avril au 4 juin 2022, les cartes des différents milieux humides ayant été cartographiés sur tout ou partie du territoire.

Ces cartes sont consultables, au format papier dans l'ensemble des mairies de la zone inventoriée. Ces résultats seront également disponibles au format numérique sur le site du SAGE Allier aval via une cartographie interactive accessible au lien ci-après : https://www.eptb-loire.fr/Cartographie/html/allier-aval/index_inventaire_zh.html.

COMMISSION COMMERCE CULTURE COMMUNICATION ET SOCIAL

- **Installation d'un foodtruck** : il sera stationné le samedi soir et non le vendredi comme prévu, sur le parking à côté de la mairie.

- **Journée Handisport du 16 mars** : un retour satisfaisant est fait aux élus, sur le déroulement de cette journée.

EXPO CHAPP'ARTS

Organisée le samedi 14 mai de 10 h à 18 h à l'espace culturel.

Elle regroupera des exposants peinture et sculpture.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 30 MAI 2021 A 18 h 30

Suivez l'actualité de la Commune :

⇒ **FACEBOOK** : www.facebook.com/mairiechappes

⇒ **Application téléphone portable COMMAVILLE** : téléchargement sur **GOOGLE PLAY OU APPSTORE**

⇒ **Communication des décisions et informations du CONSEIL MUNICIPAL** :

↳ Par voie électronique, sur demande en Mairie

↳ Par papier : retrait du compte rendu en mairie ou commerces locaux.

